



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

Août 2023

NUMERO SPECIAL N° 68

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

CABINET DU PREFET	2
<i>Arrêté préfectoral SIDPC-2023-30 du 3 août 2023 portant renouvellement de l'agrément d'un organisme pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur</i>	2
DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	3
<i>Arrêté du 3 août 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes de Villedieu Intercom</i>	3
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	3
<i>Arrêté du 28 juillet 2023 fixant le tour de garde des entreprises de transports sanitaires terrestres agréées de la Manche pour le secteur de Saint-Lô - période du 31 juillet au 30 septembre 2023 pour une deuxième ligne de garde sur la tranche horaire de 10h à 18h du lundi au dimanche</i>	3
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	5
<i>Arrêté du 28 juillet 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche</i>	5
DIVERS	7
DIRM : DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD	7
<i>Arrêté n° 136 / 2023 du 4 août 2023 abrogeant l'arrêté n°125/2023 du 17 juillet 2023 réglementant le décorticage sanitaire des pétoncles en provenance de la zone des Casquets au large du département de la Manche</i>	7
<i>Arrêté n° 137 / 2023 du 4 août 2023 abrogeant l'arrêté n°126/2023 du 17 juillet 2023 réglementant le décorticage sanitaire des pétoncles en provenance de la zone des Hanois au large du département de la Manche</i>	7
DISP - DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES – MAISON D'ARRÊT DE CHERBOURG	7
<i>Arrêté du 1er août 2023 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG à compter du 28 août 2023</i>	7
SNCF RÉSEAU	7
<i>Décision du 16 mars 2023 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis lieudit La Besnouvière sur la commune de QUIBOU, parcelle cadastrée C 277</i>	7

◆
CABINET DU PREFET

Arrêté préfectoral SIDPC-2023-30 du 3 août 2023 portant renouvellement de l'agrément d'un organisme pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur

Considérant le dossier de demande de renouvellement d'agrément d'entreprise SARL D.E.P. ACADEMY DE LA FORMATION, reçu par le Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Considérant que le dossier présenté à l'appui de cette demande comportait les éléments d'information nécessaires, conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté du 2 Mai 2005 modifié :

- Raison sociale : SARL D.E.P ACADEMY DE LA FORMATION
- Nom des représentants légaux : Monsieur PERIOT Eddy et Mme MEROUZE Christine
- Bulletin n° 3 du CJN du représentant légal : bulletin en date du 20 juillet 2023 vierge de toute condamnation
- Adresse du siège social : 130, rue Longue Mare - 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- Téléphone : 02.33.23.19.91
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » - contrat AXA n°10355156404 du 1er février 2022
- Numéro de déclaration d'activité auprès de la délégation régionale à la formation professionnelle : 25 50 01119 50
- Attestation de forme juridique : Certificat d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, extrait Kbis n° 794 829 358 R.C.S Cherbourg, à jour au 19 juillet 2023
- Numéro SIRET : 794 829 358 00033
- Programme détaillé des niveaux de formation, conformes aux tableaux annexés à l'arrêté du 30/12/2010 modifiant l'arrêté du 2 mai 2005.

Moyens matériels et pédagogiques :

Volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement	OUI
Clapet coupe-feu équipé	OUI
Blocs d'éclairage de sécurité permanent et non permanent	OUI
Système de sécurité incendie de catégorie A ou système analogue	OUI
Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (<i>UAE, prise en compte, traitement</i>)	OUI
Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, modèle de coupure d'urgence	OUI
Extincteurs (<i>eau, poudre, CO²</i>) si possible en coupe	OUI
2 bacs à feu écologique à gaz	OUI
Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement	OUI
Têtes d'extinction automatique à eau (<i>non fixées</i>). Enregistreur des événements avec possibilité de lecture	OUI
Appareils émetteurs-récepteurs (<i>1 jeu</i>), Modèle de points de contrôle de ronde	OUI
Modèles imprimés (<i>registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses</i>)	OUI
Emploi du téléphone (<i>réception, appel</i>)	OUI
Registre de prise en compte des événements	OUI
Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM	OUI
5 salles de cours équipées (tableau, vidéoprojecteur, ordinateur)	OUI
Quizzbox	OUI
Divers : consignes d'urgence, pancartes pour extincteurs, pancartes pour les portes coupe-feu, pancartes point de rassemblement	OUI
Livrets pédagogiques : SSIAP 1, SSIAP2, SSIAP3	OUI
Supports pédagogique : Powerpoint et plans	OUI

- Liste des formateurs
- Monsieur Fabrice ECOURTEMER , Formateur SSIAP 2
- Monsieur Eddy PERIOT, Formateur SSIAP 2
- Engagement du formateur de participation aux formations : FOURNI

- Curriculum vitae du formateur : FOURNI
- Compétence du formateur en rapport avec les niveaux et matières dispensées : OUI
- Photocopie pièce d'identité : FOURNI

Considérant l'avis favorable émis par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Manche en date du 21 juillet 2023.

Art. 1 : Le renouvellement de l'agrément est accordé à la société SARL D.E.P. ACADEMY DE LA FORMATION, dont le siège social est situé 130, rue Longue Mare - 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour une durée de 5 ans, à compter de la date du présent arrêté, pour dispenser des formations et organiser des examens sur l'ensemble du territoire national.

Les articles 2 à 7 de l'arrêté préfectoral du 05 février 2016 restent inchangés.

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT

◆

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté du 3 août 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes de Villedieu Intercom

Considérant que la modification respecte la procédure prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-17-1 du CGCT et que les conditions de majorités requises par les dispositions du II de l'article L. 5211-5 du même code sont remplies;

Art. 1 : Sont autorisées les modifications des statuts de la communauté de communes de Villedieu Intercom.

Art. 2 : Les statuts modifiés sont annexés au présent arrêté.

Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen, dans le délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Signé : Pour le préfet, la Secrétaire générale : Perrine SERRE.

Les statuts modifiés sont consultables à la Préfecture de la Manche - Direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité

◆

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Arrêté du 28 juillet 2023 fixant le tour de garde des entreprises de transports sanitaires terrestres agréées de la Manche pour le secteur de Saint-Lô - période du 31 juillet au 30 septembre 2023 pour une deuxième ligne de garde sur la tranche horaire de 10h à 18h du lundi au dimanche

Art. 1 : La garde départementale des entreprises de transports sanitaires terrestres du département de la Manche est organisée le secteur de SAINT LO période du 31 juillet au 30 septembre 2023 pour une deuxième ligne de garde sur la tranche horaire de 10h à 18h du lundi au dimanche

Art. 2 : La garde s'effectuera en fonction des horaires déterminés pour chaque secteur.

Art. 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'A.T.S.U. 50, au service médical d'aide urgente (SAMU), à la caisse primaire d'assurance maladie de la Manche chargée du versement de la rémunération aux entreprises de transports sanitaires et au SDIS.

Art. 4 : Conformément au cahier des charges suscité, l'A.T.S.U. 50 communique le tableau de la garde départementale aux entreprises de transport sanitaire du département.

Art. 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- 1) D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, sise 2 Place Jean Nouzille 14050 CAEN Cedex 4 ;
- 2) D'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, DGOS, bureau des affaires juridiques, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris ;
- 3) D'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 3 rue Arthur LEDUC 14050 CAEN.

La saisine du tribunal administratif de CAEN peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr ».

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Signé : Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé, la Directrice adjointe de l'Offre de soins : Eva BONNET

LIGNE 2 JOUR SECTEUR ST LO
Du Lundi au Dimanche
 10h00 - 18h00

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
Jours	Entreprises	Jours	Entreprises	Jours	Entreprises
Samedi 1		Mardi 1	Amb MARIE	Vendredi 1	Ambulances La Croix Bleue
Dimanche 2		Mercredi 2	Val 2 vire	Samedi 2	Ambulances La Croix Bleue
Lundi 3		Jeu 3	Val 2 vire	Dimanche 3	Ambulances La Croix Bleue
Mardi 4		Vendredi 4	Val 2 vire	Lundi 4	Val 2 vire
Mercredi 5		Samedi 5		Mardi 5	Val 2 vire
Jeu 6		Dimanche 6		Mercredi 6	Ambulances La Croix Bleue
Vendredi 7		Lundi 7	Amb MARIE	Jeu 7	Ambulances La Croix Bleue
Samedi 8		Mardi 8	Amb MARIE	Vendredi 8	Ambulances La Croix Bleue
Dimanche 9		Mercredi 9	Val 2 vire	Samedi 9	Ambulances La Croix Bleue
Lundi 10		Jeu 10	Val 2 vire	Dimanche 10	Ambulances La Croix Bleue
Mardi 11		Vendredi 11	Val 2 vire	Lundi 11	Amb MARIE
Mercredi 12		Samedi 12		Mardi 12	Amb MARIE
Jeu 13		Dimanche 13	Amb MARIE	Mercredi 13	Val 2 vire
Vendredi 14		Lundi 14	Amb MARIE	Jeu 14	Val 2 vire
Samedi 15		Mardi 15	Amb MARIE	Vendredi 15	Val 2 vire
Dimanche 16		Mercredi 16	Ambulances La Croix Bleue	Samedi 16	Amb MARIE
Lundi 17		Jeu 17	Ambulances La Croix Bleue	Dimanche 17	Amb MARIE
Mardi 18		Vendredi 18	Ambulances La Croix Bleue	Lundi 18	Val 2 vire
Mercredi 19		Samedi 19	Ambulances La Croix Bleue	Mardi 19	Val 2 vire
Jeu 20		Dimanche 20	Ambulances La Croix Bleue	Merci 20	Val 2 vire
Vendredi 21		Lundi 21	Amb MARIE	Jeu 21	Ambulances La Croix Bleue
Samedi 22		Mardi 22	Amb MARIE	Vendredi 22	Ambulances La Croix Bleue
Dimanche 23		Mercredi 23	Ambulances La Croix Bleue	Samedi 23	Ambulances La Croix Bleue
Lundi 24		Jeu 24	Ambulances La Croix Bleue	Dimanche 24	Ambulances La Croix Bleue
Mardi 25		Vendredi 25	Ambulances La Croix Bleue	Lundi 25	Amb MARIE
Mercredi 26		Samedi 26	Ambulances La Croix Bleue	Mardi 26	Amb MARIE
Jeu 27		Dimanche 27	Amb MARIE	Mercredi 27	Val 2 vire
Vendredi 28		Lundi 28	Val 2 vire	Jeu 28	Val 2 vire
Samedi 29		Mardi 29	Val 2 vire	Vendredi 29	Ambulances La Croix Bleue
Dimanche 30		Mercredi 30	Amb MARIE	Samedi 30	Ambulances La Croix Bleue
Lundi 31	Amb MARIE	Jeu 31	Amb MARIE	Samedi 31	Ambulances La Croix Bleue

Arrêté du 28 juillet 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche

Considérant le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de Normandie 2020-2024 ;

Considérant les besoins du département de la Manche en matière de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, délégués aux prestations familiales et préposés d'établissements ;

Art. 1 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Manche :

1° - Personnes morales gestionnaires de services :

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509 - 50009 Saint-Lô Cedex
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291 rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cédex

2° - Personnes physiques exerçant à titre individuel :

L'agrément des personnes physiques exerçant à titre individuel est départemental. Toutefois, pour d'avantage de lisibilité, la liste des personnes agréées est présentée par tribunaux, conformément aux demandes d'agréments initiales :

a) - Tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin

Mme Maud BAUDRY née CRESTEY, BP 160 Tourlaville, 50110 Cherbourg-en-Cotentin

M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes

Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, résidence Guernesey, Appt 2 Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Louise FAUVEL BP 40328 – 50103 Cherbourg-en-Cotentin cedex

Mme Ingrid GHYS née NOEL, BP 21, 50760 Barfleur

Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Élisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Florence MANUELLE, BP 50 - 50700 Valognes

Mme Émilie MESNIL, 25 rue de Poterie, 50700 Valognes

M. NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint-Georges-Montcocq

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville

Mme Pia ROBINE née LOCHER, BP 2, 50340 Les Pieux

M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes

Mme Angélique VAN HAVERBEKE née LE CALVIC, BP N° 154, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

b) - Tribunal judiciaire de Coutances

Mme Clotilde ALLAIN née BETEMPS, 13 bis route du taillis, 50680 Moon-sur-Elle (initialement agréée par le préfet du Calvados)

M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes

Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, Résidence Guernesey Appt 2, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Marie Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cédex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Élisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Florence MANUELLE, BP 50 - 50700 Valognes

M. NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint-Georges-Montcocq

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cédex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Maud POUILLY, 234 rue de Tessy 50000 Saint-Lô

Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville

Mme Delphine RIGOT, BP 50002, 50890 Condé-sur-Vire

M. Julien ROBIN, 7 rue du château, 50000 Saint-Lô

M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes

Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint-Pair-sur-Mer (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville

c) - Tribunal de proximité d'Avranches

M. Ludovic BUQUET, BP 101, 50301 Avranches cedex

Mme Marie-Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cédex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

M. Pascal RIOULT, 230 rue du monument, BP 10, 50380 St-Pair-sur-Mer

M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes

Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint-Pair-sur-Mer (initialement agréée par le préfet de l'Orne)

M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville

3° - Personnes physiques exerçant en tant que préposés d'établissements

Mme Valérie CHRETIEN née LEBASCLE :

Centre Hospitalier de Pontorson:

Centre hospitalier de l'estran et EHPAD "Le jardin des Epices", 7 chaussée Villechérel, 50170 Pontorson

Maison d'accueil spécialisée «l'Archipel», 50170 Pontorson

Maison d'accueil spécialisée «l'Escale», le bas theil, 50400 Saint-Planchers

Mme Karine LEMONNIER née ROBERT et Mme Séverine MULOT née BARBEY :

Fondation Bon Sauveur de la Manche :

Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, 50 rue Séblin, Carentan 50500 Carentan-les-Marais

Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, sis 3 rue Jean Dumeril, 50700 Valognes

Résidence accueil (maison relai), route de saint Sauveur, 50360 Etienville

EHPAD «Elisabeth de Surville», route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville

EHPAD «Elisabeth de Surville», 7 rue de la poste, 50690 Martinvast
EHPAD Anne Leroy, 68 Rue au Bois Marcel, 50008 Saint-Lô
Maison d'accueil spécialisée «la Meije», route de Saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
Institut médico-éducatif «la Mondrée», internat-résidence la montagne, rue Cotis Capel, Quartier la brèche du bois, Cherbourg-Octeville 50100
Cherbourg-en-Cotentin
Centre de soins de suite et de réadaptation en alcoologie et addictologie Beauregard, 11 rue docteur Schweitzer BP11, La Glacerie 50470
Cherbourg-en-Cotentin
Centre hospitalier spécialisé, route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
Centre hospitalier spécialisé, 65 rue Baltimore, 50000 Saint-Lô
Résidence Accueil, rue de la Duché 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Etablissements ayant passé une convention avec la fondation Bon Sauveur de la Manche :
EHPAD de Montebourg, 38 rue Monseigneur Lenordez, BP 57, 50310 Montebourg
EHPAD du Val de Saire :
Site «Le Chosel», 77 rue saint Thomas, 50760 Barfleur
Site «La Goudalie», 2 rue du 8 mai, 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Centre hospitalier et EHPAD, 1 avenue qui qu'en grogne, BP 439, Carentan 50500 Carentan-les-Marais
EHPAD «résidence les Eglantines», 14 rue saint Martin, Percy 50410 Percy-en-Normandie
EHPAD la clairière des Bernardins, 5 rue des bernardins, Torigny-sur-Vire 50160 - Torigny-les-villes
Maison de retraite Hauchemail, rue quartier Miclots, Hauchemail 50480 Sainte-Marie-du-Mont
Centre Hospitalier Public du Cotentin :
Centre hospitalier Louis Pasteur, 46 rue du val de Saire, BP 208, Cherbourg-Octeville 50102 Cherbourg-en-Cotentin
Centre hospitalier, 1 avenue du 8 mai 1945, 50700 Valognes
EHPAD «le pays valognais», 1 Avenue du 8 mai 1945 - 50700 Valognes
EHPAD «le gros hêtre» rue Aristide Briand Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin
EHPAD Les Lices-Jourdan 17 rue des Lices 50390 Saint-Sauveur-Le-Vicomte
EHPAD Anaïs de Gourcy, 10 rue de Bastogne, 50190 Périers
Mme Valérie NOGUES, Mme Fatima OUIDIR et M. Guillaume JUNDT :
Centre Hospitalier «Avranches-Granville» :
Site d'Avranches : USLD/EHPAD «arc en Sée», 59 rue de la liberté 50300 Avranches
Site de Granville: USLD/EHPAD «Paul Poirier» 849 rue des Menneries BP 629, 50406 Granville
Etablissements ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier «Avranches-Granville» :
Centre Hospitalier et EHPAD de St Hilaire du Harcouet, Place de Bretagne, Saint-Hilaire-du-Harcouët 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët
EHPAD «résidence Delivet», boulevard Jean-Baptiste Delivet BP 31, Ducey 50220 Ducey-les-Chéris
Centre hospitalier et EHPAD, 12 rue Jean Gasté, Villedieu-les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
Centre hospitalier «Gilles Buisson» et EHPAD, 18 rue de la 30ème division américaine, BP 2, Mortain 50140 Mortain-Bocage
EHPAD «Le Vallon», 619 rue du Bocage, 50380 Saint-Pair-sur-Mer
EHPAD de l'hôpital de Saint James, 2 route de Pontorson BP 18, 50240 St-James
Centre d'accueil et de soins :
Maison d'accueil spécialisée :
Site principal, 43 rue du Mont, 50240 Saint James
Résidence "Les Marronniers"
Résidence "Les Acacias"
Avenue de Beaminster, 50240 Saint James : Résidence "Les Hortensias"
Foyer occupationnel d'accueil :
Route d'Antrain, 50240 Saint-James : Centre Louis Ravalet
Mme Aurélie VIVET :
Centre régional de rééducation et de réadaptation fonctionnelle «Le Normandy», 1 rue Jules Michelet, CS 40619, 50406 Granville cédex
Mme Sandrine GROULT :
Centre Hospitalier de Coutances, Rue de la Gare, 50208 Coutances Cédex
EHPAD «les pommiers»
EHPAD «les lilas»
EHPAD «le manoir»
EHPAD/USLD «le Coisel»
Etablissement ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier de Coutances :
Centre Hospitalier Mémorial et EHPAD/USLD, 715 rue Dunant, 50008 Saint-Lô Cédex
Art. 2 : la liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Manche :
Personnes morales gestionnaires de services :
Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509, 50009 Saint-Lô Cédex
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291 rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cédex
Art. 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges des contentieux de la protection en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Manche :
Personnes morales gestionnaires de services :
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291 rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cédex
Art. 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :
aux intéressés,
au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin,
au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Coutances,
aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin,
aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Coutances,
aux juges des contentieux de la protection du tribunal de proximité d'Avranches.
Art. 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr/.
Art. 6 : Le présent arrêté annule et remplace les précédents arrêtés fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche.
Art. 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Signé : Pour le Préfet, la Secrétaire générale : Perrine SERRE

DIRM : Direction Interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

Arrêté n° 136 / 2023 du 4 août 2023 abrogeant l'arrêté n°125/2023 du 17 juillet 2023 réglementant le décorticage sanitaire des pétoncles en provenance de la zone des Casquets au large du département de la Manche

Considérant les résultats sanitaires du LABEO14 du 04 août 2023 ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral n°125/2023 du 17 juillet 2023 susvisé est abrogé.

Signé : Pour le Préfet de la région Normandie et par subdélégation, le Chef du service du contrôle des activités maritimes : Olivier-Marc DION

◆

Arrêté n° 137 / 2023 4 août 2023 abrogeant l'arrêté n°126/2023 du 17 juillet 2023 réglementant le décorticage sanitaire des pétoncles en provenance de la zone des Hanois au large du département de la Manche

Considérant les résultats sanitaires du LABEO14 du 04 août 2023 ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral n°126/2023 du 17 juillet 2023 susvisé est abrogé.

Signé : Pour le Préfet de la région Normandie et par subdélégation, le Chef du service du contrôle des activités maritimes : Olivier-Marc DION

◆

DISP - Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes – Maison d'arrêt de Cherbourg

Arrêté du 1er août 2023 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG à compter du 28 août 2023

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 1er juillet 2023 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 13 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2023 donnant délégation de signature

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 juillet 2015 portant mutation de Madame Marilyn BENOOT à compter du 31 août 2015 en qualité de cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1er juin 2022 portant nomination de Monsieur Laurent DI NATALE à compter du 1er mai 2022 en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 25 janvier 2023 portant mutation de Monsieur Philippe JARZYNSKA à compter du 1er mars 2023 en qualité d'adjoint au chef de détention de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 8 octobre 2021 faisant l'objet du reclassement de Monsieur Jérôme CHAMBRILLON à compter du 1er janvier 2021 en qualité d'adjoint au chef de détention de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Arnaud MALET à compter du 1er septembre 2021 à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes en qualité de Directeur Placé

Vu la décision de la Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) du 1er août 2023 mettant à disposition à la maison d'arrêt de Cherbourg, Monsieur Arnaud MALET, du 28 août 2023 au 8 septembre 2023 en appui de la direction de cet établissement

Art. 1 : Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Cherbourg, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Cherbourg, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyn BENOOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent DI NATALE, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe JARZYNSKA, chef de détention de la maison d'arrêt de Cherbourg, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme CHAMBRILLON, adjoint au chef de détention de la maison d'arrêt de Cherbourg, délégation de signature temporaire du 28 août 2023 au 8 septembre 2023 est donnée à Monsieur Arnaud MALET, directeur placé.

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Signé : La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes : Marie-Line HANICOT

◆

SNCF Réseau

Décision du 16 mars 2023 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis lieudit La Besnouvrière sur la commune de QUIBOU, parcelle cadastrée C 277

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

Art. 1 : Le terrain nu sis à QUIBOU tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	

50750 QUIBOU	LA BESNOUVIERE	C	277	1580
			TOTAL	1580

Art. 2 : Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Manche et au Ministre chargé des Transports.
La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Manche.
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,
Signé : Le Directeur Territorial SNCF Normandie : Vincent PALI

